

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00299

Numéro SIREN : 835 010 356

Nom ou dénomination : TRANSPORTS SANITAIRES D OCCITANIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2018 sous le numéro de dépôt 6308

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SCP DENEL GUILLEMAIN RIEU DE CROZALS
TREZEGUET - DORIA AVOCATS

23B rue Maguelone
34000 Montpellier

V/REF : 34274
N/REF : 2018 B 299 / 2018-A-6308

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 23/03/2018, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports en date du 22/03/2018

Concernant la société

TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE
Société à responsabilité limitée
50 rue Charles Gide
34670 Baillargues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-6308 le 23/03/2018

R.C.S. MONTPELLIER 835 010 356 (2018 B 299)

Fait à MONTPELLIER le 23/03/2018,
LE GREFFIER



D . D . A .

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier -

18 B 299

23.03.18

A6308

absoluce
conseil

Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

**TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE
(TSO)**

Société à responsabilité limitée
50 Rue Charles GIDE, 34670 BAILLARGUES
RCS MONTPELLIER 835 010 356

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Apports des titres de la société AMBULANCE ABRI SARL (RCS MONTPELLIER 472 801 331), et d'une partie de sa créance inscrite en compte courant,

Par la société SA OC SANTE (RCS MONTPELLIER 454 800 426)

Apports des titres de la société FCP AMBULANCES ST JEAN (RCS MONTPELLIER 751 828 252) et des titres de la société AMBULANCE ETOILE SARL (RCS MONTPELLIER 819 659178)

Par la Société HOLDING FCP SARL (RCS MONTPELLIER 491 112 629)

à la SARL TRANSPORTS SANITAIRES d'OCCITANIE (TSO)

45, rue Jérémy Bentham - 34473 PEROLS CEDEX - Tél. 04-67-60-88-60 - Fax. 04-67-60-99-16
Siret 38288206600071

D . D . A .

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

SARL TSO

50 Rue Charles GIDE, 34670 BAILLARGUES

Rapport du commissaire aux apports.

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision du 15/02/2018 des associés de la société SARL TSO, concernant l'apport des titres des sociétés suivantes :

- **La société AMBULANCE ABRI SAS**
 - 50 titres détenus par OC SANTE SA,
- **La société FCP AMBULANCES ST JEAN SARL**
 - 10 000 titres détenus par HOLDING FCP SARL
- **La société AMBULANCES ETOILE**
 - 15 000 titres détenus par HOLDING FCP SARL

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces diligences ont consisté à apprécier la valeur de l'apport et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

Nos constatations et nos conclusions sont présentées ci-après :

1 – Présentation des opérations et description de l'apport

1.1. Présentation de l'opération

Apports en nature, à titre pur et simple

OC SANTE apporterait à la société SARL TSO, sous les garanties ordinaires et de droit, les biens ci-après désignés et estimés comme suit :

3

D . D . A .

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

- La pleine propriété de 50 actions qu'elle détient dans le capital de la **société AMBULANCE ABRI SAS**, société au capital de 15 000 euros dont le siège social est 194 avenue Nina Simone 34 000 MONTPELLIER. Cette société est immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le Numéro 472 801 331.
- Une créance inscrite en compte courant dans cette société d'un montant de 844 146 € (huit cent quarante-quatre mille cent quarante-six euros).

HOLDING FCP SARL apporterait à la société SARL TSO, sous les garanties ordinaires et de droit, les biens ci-après désignés et estimés comme suit :

- La pleine propriété de 10 000 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la SARL FCP AMBULANCE SAINT JEAN société au capital de 10 000 euros dont le siège social est 50 Rue Charles Gide 34670 BAILLARGUES. Cette société est immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le Numéro 751 828 252.
- La pleine propriété de 15 000 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la SARL AMBULANCES ETOILE société au capital de 15 000 euros dont le siège social est 510 rue Louis Pasteur 34790 GRABELS. Cette société est immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le Numéro 819 659 178.

Origine de propriété

Origine des titres de la SAS AMBULANCE ABRI

Les 50 titres inscrits au bilan de la SA OC SANTE et apportés à TSO SARL ont été acquis par la SA OC SANTE à leurs fondateurs Monsieur et Madame Garcia et leur fils par acte sous seing privé du 11/2/2013.

Origine des titres de SARL FCP AMBULANCE SAINT JEAN

Les 8 800 titres inscrits au bilan de la SARL FCP HOLDING et apportés à TSO SARL ont été créés à la constitution par apports en numéraires réalisés par la SARL FCP HOLDING le 23/4/2012.

Les 1 200 titres restant inscrits au bilan de la SARL FCP HOLDING et apportés à TSO SARL ont été acquis à la SOCIETE FAMILLE SAIDANI PATRIMOINE par acte de cession en date du 16/2/2018.

Origine des titres de SARL AMBULANCES ETOILE

Les 15 000 titres inscrits au bilan de la SARL FCP HOLDING et apportés à TSO SARL ont été créés à la constitution par apports en numéraires réalisés par la SARL FCP HOLDING le 4/4/2016.

D . D . A .

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

Société bénéficiaire des apports :

La Société à Responsabilité Limitée TSO

Cette Société est une Société à Responsabilité Limitée. Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que par ses statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La prise de participation dans toute société Françaises ou étrangères ainsi que la réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général et de ses filiales en particulier.
- Toutes prestations liées à la gestion des participations et notamment les prestations administratives, financières ou commerciales;
- Et plus généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faciliter le développement et/ou la réalisation.

Liens juridiques entre l'Apporteur et le Bénéficiaire

Au terme du processus de rapprochement et après avoir intégré une partie du compte courant détenu l'associé de la société AMBULANCE ABRI, la société OC SANTE sera associée égalitaire à hauteur de 50% en détenant 1 728 767 parts en pleine propriété composant le capital social de la société dénommée SARL TSO.

Au terme du processus de rapprochement, l'associé des sociétés FCP AMBULANCES ST JEAN et AMBULANCE ETOILE, la société FCP HOLDING sera associée égalitaire à hauteur de 50% en détenant 1 728 767 parts en pleine propriété composant le capital social de la société dénommée SARL TSO.

1.2. Modalités de l'opération

Au plan fiscal, le présent apport sera soumis à la formalité de l'enregistrement, en application des dispositions de l'article 810-III du Code général des Impôts.

Pour les Apports de titres de FCP HOLDING à TSO des titres SARL AMBULANCE ETOILE, et SARL FCP AMBULANCES ST JEAN l'apport s'opérera en report d'imposition de l'éventuelle plus-value jusqu'à la cession ultérieure des titres reçus en échange et ce conformément aux dispositions des articles 210 A et 210 B du CGI.

L'obtention du report d'imposition est automatique si les conditions d'application sont réunies.

Pour les Apports de titres d'OC SANTE à TSO des titres SARL AMBULANCE ABRI, l'apport s'opérera sans options fiscales pour le régime de faveur.

D . D . A .

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

1.3. Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apporteuse, OC SANTE SA apporte à la société TSO, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté par elle, la pleine propriété des 50 titres qu'elle détient dans la SARL AMBULANCE ABRI.

L'apporteuse, OC SANTE SA apporte à la société TSO, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté par elle une créance inscrite en compte courant pour 844 146 (huit cent quarante-quatre mille cent quarante-huit) euros.

L'apporteuse, HOLDING FCP apporte à la société TSO, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté par elle, la pleine propriété des 10 000 titres qu'elle détient dans la SARL FCP AMBULANCE SAINT JEAN.

L'apporteuse, HOLDING FCP apporte à la société TSO, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté par elle, la pleine propriété des 15 000 titres qu'elle détient dans la SARL AMBULANCES ETOILE.

Les caractéristiques principales des sociétés dont les titres sont apportés sont les suivantes :

✚ Pour la SARL AMBULANCE ABRI :

SARL AMBULANCE ABRI	
Forme juridique	SARL
Montant du capital social	15 000 €
Adresse du siège social	194 avenue Nina Simone 34 000 MONTPELLIER.
Numéro RCS	472 801 331
Date d'immatriculation	08/01/2002
Activité	Ambulance, VSL
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Gérant	François HUE
Filiales et participations	100% des titres des Ambulances Blanc Fargeon et 100% des titres de la société Taxis GILLES
Régime fiscal	Impôt société

- Actionnariat au 28/2/2018:

OC SANTE déclare être propriétaire actuellement de 50 titres qu'elle souhaite apporter en pleine propriété à la société TSO.

Les comptes de la SARL AMBULANCE ABRI servant de bases à ces opérations sont les derniers comptes émis, à savoir les comptes arrêtés au 31/12/2017.

D.D.A.

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

- Apport complémentaire de la SA OC SANTE

En complément de son apport des titres de la SARL AMBULANCE ABRI, et afin d'assurer un contrôle conjoint égalitaire de la SARL TSO, la SA OC SANTE apporte une créance inscrite en compte courant d'un montant de 844 146 (huit cent quarante-quatre mille cent quarante-huit) euro qui sera incorporé au capital.

✚ Pour SARL FCP AMBULANCE SAINT JEAN:

SARL FCP AMBULANCE SAINT JEAN	
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Montant du capital social	10 000 €
Adresse du siège social	50 Rue Charles GIDE 34670 BAILLARGUES
Numéro RCS	RCS MONTPELLIER 751 828 252
Date d'immatriculation	01/06/2012
Activité	Ambulance, VSL
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre.
Gérant	Olivier Constantin
Filiales et participations	Néant
Régime fiscal	Impôts sur les sociétés, réel normal.

- Actionnariat au 28/2/2018 :

100% des parts détenues par la SARL FCP HOLDING

✚ Pour SARL AMBULANCES ETOILE:

SARL AMBULANCE SAINT JEAN	
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Montant du capital social	15 000 €
Adresse du siège social	510 Bd Louis Pasteur 34790 GRABELS
Numéro RCS	RCS MONTPELLIER 819659178
Date d'immatriculation	12/4/2016
Activité	Ambulance, VSL
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Gérant	Olivier Constantin
Filiales et participations	Néant
Régime fiscal	Impôts sur les sociétés, réel normal.

- Actionnariat au 28/2/2018 :

100% des parts détenues par la SARL FCP HOLDING

D . D . A .

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

1.3.2 Conditions de l'apport

Le traité d'apport ne prévoit pas les conditions suspensives suivantes :

- Remise du rapport du Commissaire aux apports tel que prévu à l'article du traité,
- Approbation de l'évaluation de l'apport par l'assemblée de TSO,
- La cession de créance prévue à l'attention de la bénéficiaire,

1.3.3 Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés évalués à 3 457 534 (trois millions quatre cent cinquante-sept-mille cinq cent trente-quatre) euros, il sera attribué aux apporteurs 3 457 534 (trois millions quatre cent cinquante-sept-mille cinq cent trente-quatre) parts nouvelles d'une valeur nominale de 1 (un) euro chacune, entièrement libérées, de la société TSO, qui seront émises au pair à titre de souscription au capital, et réparties de la façon suivante :

Associé	Apport réalisé	Parts attribuées	%part dans le capital
OC SANTE	1 728 767	1 728 767	50%
HOLDING FPC	1 728 767	1 728 767	50%
Total	3 457 534	3 457 534	100%

1.4. Présentation des apports

1.4.1 Méthodes d'évaluation appliquées

✚ Pour les titres de la SARL AMBULANCES ABRI :

- La valeur des parts sociales a été déterminée par les directions respectives des sociétés sur les conseils avisés de leurs Experts-comptables respectifs à partir de la méthode suivante :
 - Evaluation du fonds de commerce à partir de méthodes reconnues dans le secteur du transport sanitaire, ambulance ou VSL en revalorisant notamment la valeur des agréments détenus respectivement par chacune des sociétés,
 - Examen de l'actif et du passif des sociétés respectives, afin de valider les points à déprécier ou revaloriser,
 - Arbitrages de la valeur respective des agréments au regard de la rentabilité de chacune des entités apportées, l'entité TSO étant amenée à faire l'objet d'un contrôle conjoint, des négociations de prix sont intervenus entre les deux sociétés apporteurs,
 - Prise en compte de la nouvelle valeur des incorporels,
 - Annulation de la valeur d'origine des incorporels

M

D.D.A.

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

L'ensemble, ayant conduit aux calculs figurant dans le tableau suivants qui permet de déterminer la valeur actuelle du fonds de commerce et réévaluer la valeur des titres comme suit :

Détermination de valeur des titres apportés	Apport OC SANTE	Apport Holding FCP		
Valeur d'entreprise	AMBULANCES ABRI	AMBULANCE ETOILE	AMBULANCES ST JEAN	Totaux
Nombre d'agréments	18	5	17	22
Valeur de l'agrément	145000	156250	156250	312500
Valeur des fonds de l'entreprise	2610000	781250	2656250	3437500
Eléments Actifs à retenir pour la valeur des titres				
Trésorerie au 28/2/2018	104590	228726	79822	308548
Aménagements	50000			0
Total des éléments actifs complémentaires	154590	228726	79822	308548
Eléments Passifs à retenir pour la valeur des titres				
Emprunts restant à courir au 31/3/2018	-339739	-691040	-445103	-1136143
Comptes courant d'associés au 31/03/2018	-1540230	-250627	-445597	-696224
Engagements de crédit bail		-8246	-176668	-184914
Total des dettes à retenir	-1879969	-949913	-1067368	-2017281
Valeur de 100% des titres	884621	60063	1668704	1728767

Les parts ainsi réévaluées permettent de procéder à la valorisation finale des titres apportés.

1.4.2 Description des apports

✎ Pour la SARL AMBULANCE ABRI :

Les 100% des parts apportées de la société SARL AMBULANCE ABRI sont évalués à la somme de 884 621 euros.

En complément de cet apport et pour permettre une égalité de répartition du capital au sein de la SARL TSO, OC SANTE SA a décidé d'apporter une partie du compte courant qu'elle détient dans la SARL AMBULANCE ABRI pour un montant de 844 146 €. Le montant ainsi déterminé est la variable d'ajustement permettant de définir l'équilibre de répartition des parts à 50% par associé, objectif de l'opération.

✎ Pour SARL AMBULANCE ETOILE

Les 100 % des parts sociales apportées de la société SARL AMBULANCE ETOILE sont évaluées à la somme de 60 063 euros.

✎ Pour SARL FCP AMBULANCE SAINT JEAN

Les 100 % des parts sociales apportées de la société SARL FCP AMBULANCE SAINT JEAN sont évaluées à la somme de 1 668 704 euros.

D.D.A.

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

2 – Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicables à ce type de mission.

J'ai notamment effectué les diligences suivantes :

- Revue du projet de traité d'apport,
- Revue limitée des comptes annuels au 31/12/2017 des comptes de la SARL AMBULANCE ABRI,
- Revue limitée des comptes annuels au 31/12/2017 des comptes de la SARL AMBULANCE ETOILE,
- Revue limitée des comptes annuels au 31/12/2017 des comptes de la SARL HPC AMBULANCE SAINT JEAN,
- Entretien avec l'expert-comptable qui a procédé à l'établissement des comptes annuels au 31/12/2017 ainsi qu'à leur évaluation, d'AMBULANCE ETOILE et FCP AMBULANCE SAINT JEAN,
- Entretien avec l'expert-comptable qui a procédé à l'évaluation des titres de la SARL AMBULANCE ABRI à partir des comptes annuels au 31/12/2017,
- Revue du rapport d'évaluation établi et signé par les deux Experts comptables précités,
- Obtention de la lettre d'affirmation des dirigeants de la SA OC SANTE et SARL HOLDING FCP,
- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des titres des sociétés AMBULANCES ABRI, AMBULANCE ETOILE et FCP AMBULANCE SAINT JEAN.

2.2 Appréciation des méthodes de valorisation et conformité à la réglementation comptable

Méthode sectorielle

Cette approche représente une approche utilisée par les professionnels du secteur pour valoriser les éléments incorporels de leurs entreprises de transport Ambulances/VSL.

Cette méthode est admise par l'ensemble des professionnels du secteur. Elle est en quelque sorte une méthode de comparatif car elle s'appuie sur les transactions passées du secteur.

Les tendances de valeur définies dans une fourchette de prix, sont ajustées au cas par cas en fonction de la rentabilité finale de l'exploitation de l'entreprise à valoriser.

Cette méthode comparative se rapproche plus d'une notion de prix de marché que d'une notion de valeur elle-même. Ainsi appliquée elle donne, à mon avis, une valorisation pertinente.

M

D.D.A.

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –



Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

Méthode Multiple EBE

Cette méthode permet une approche directe de la valeur du fond par la seule rentabilité des activités. Cette méthode permet de déterminer une valeur de rendement et doit être combinée aux autres méthodes retenues. Cette méthode permet d'apprécier la valeur des fonds en fonction de l'actualisation de flux futurs de trésorerie.

Nous avons pris connaissance des données prévisionnelles des structures apportées une fois fusionnées dans une seule et même entité ayant optimisé les fonctions supports. Nous avons apprécié les hypothèses retenues.

Sans avoir actualisé ces flux, mais en ayant pris en compte le flux de trésorerie déterminé au titre de l'année qui suivra la fusion opérationnelle des entités participantes, nous avons établi le tableau suivant :

Test simplifié de valeur des fonds apportés	Montant
Résultat prévisionnel 2018	828444
Dotation aux amortissements	161364
Excédent Brut d'Exploitation prévisionnel	989808
Fonds commercial des sociétés apportées estimé à la date de l'apport	6047500
Coefficient multiplicateur déduit : Valeur des fonds/ EBE Prévisionnel des sociétés apportées	6,1

Ainsi, nous testons globalement les fonds valorisés lors de l'apport, en fonction de l'excédent brut d'exploitation prévisionnel dégagé par la nouvelle entité née du rapprochement.

La division de la valeur du fonds apporté par le flux de trésorerie déterminé permet d'en déduire un coefficient multiplicateur qui détermine en quelques sortes le nombre d'année sur lequel se paye le fonds. Il en ressort que les fonds apportés dans leur ensemble sont évalués à 6.1 fois l'EBE prévisionnel.

Les évaluateurs considèrent fréquemment que le fonds de commerce d'une entreprise peut être valorisé sous certaines conditions de 5 à 7 fois l'EBE moyen des trois dernières années, ou des trois prochaines années selon la qualité des prévisions et selon le secteur d'activité.

Dans notre cas, le coefficient de 6.1 est de notre point de vue cohérent.

M

D.D.A.

S.E.L. de Commissaires aux Comptes inscrite près la Cour d'Appel de Montpellier –

absoluce
quantica

Michel DEHORS
Marc PEDUSSAUD
Nicolas LEONEL

Commissaires aux Comptes Associés

2.3 Appréciation de la valeur globale des apports

Au regard des remarques formulées ci-dessus, je considère que les valorisations des parts sociales de chacune des sociétés apportées AMBULANCES ABRI, AMBULANCE ETOILE et FCP AMBULANCE SAINT JEAN sont appropriées à l'opération en cours.

L'apport s'élèvera donc globalement compte courant apporté inclus à 3 457 534 euros (trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent trente-quatre euros).

L'apport évalué globalement à la somme de 3 457 534 euros (trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent trente-quatre euros) est consenti et accepté moyennant l'attribution aux apporteurs des parts telles que figurant au tableau du paragraphe 1.3.3.

Nous nous sommes assurés, jusqu'à la date de notre rapport, qu'aucun événement susceptible de minorer la valeur des apports ou d'affecter de manière significative leur consistance, n'était intervenu.

Pour cela, nous nous sommes entretenus avec les différents conseils des sociétés OC SANTE et HOLDING FCP.

Nous n'avons pas d'autre remarque à formuler sur la valeur globale des apports dont le montant s'élève à de 3 457 534 euros (trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent trente-quatre euros).

3 – Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur globale de l'apport évalué à de 3 457 534 euros (trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent trente-quatre euros) n'est pas surévaluée.

4- Avantages particuliers :

Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés.

Fait à Pérols,
Le 22/03/2018

Michel DEHORS
Le Commissaire aux Apports

SELARL D.D.A
Ancienne SGP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45, rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066

45, rue Jérémy Bentham – 34473 PEROLS CEDEX - Tél. 04-67-60-88-60 - Fax. 04-67-60-99-16
Siret 38288206600071

